

Les canalisations sont un moyen de transport de produits dangereux considéré comme sûr. Néanmoins, des accidents trop nombreux et parfois graves ont amené à réformer leur réglementation depuis 2006. Parmi les objectifs de cette vaste réforme figure l'amélioration de la prévention des endommagements aux réseaux lors de travaux réalisés à proximité, qui implique une meilleure connaissance des ouvrages et une plus grande responsabilisation des différents acteurs. La réforme a ainsi instauré une série de mesures entrant en vigueur de manière échelonnée jusqu'en 2026, notamment le guichet unique en 2012, l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) dès le 1^{er} janvier 2017, et la cartographie numérisée des réseaux.

Cinq journées d'information ont été organisées en 2012 et 2013 pour informer sur la teneur et la portée de la réforme, et sensibiliser aux nouvelles responsabilités des collectivités et des entreprises. Elles ont mobilisé de nombreux participants, et mis en évidence le besoin d'accompagnement des acteurs par des échanges réguliers.

Quelques années après, où en est-on de la réforme, de sa mise en œuvre par les acteurs intervenant à divers titres dans l'organisation et la réalisation des chantiers, quelles sont les difficultés rencontrées et les nouvelles évolutions à venir ?

Pour répondre à ces questions, les SPPPI (secrétariats permanents pour la prévention des pollutions et des risques industriels) de Rhône-Alpes, les délégations du CNFPT de Lyon et Grenoble, l'ICSI, Amaris, la DREAL Rhône-Alpes et les acteurs professionnels, vous invitent à participer aux nouvelles journées d'information et d'échange sur la prévention des endommagements des canalisations et, plus généralement, de l'ensemble des réseaux.

Choisir l'une des deux journées

Attention, nombre de places limité

mardi 26 janvier 2016
à la délégation Rhône-Alpes Grenoble
du CNFPT
Domaine universitaire
440 rue des Universités BP 51
38400 Saint Martin d'Hères cédex

ou

mercredi 27 janvier 2016
à la délégation Rhône-Alpes Lyon
du CNFPT
18 rue Edmond Locard
69005 Lyon

Inscriptions en ligne au lien suivant:
<http://urlz.fr/2NQU>

Pour les agents territoriaux, l'inscription se fait via la plate-forme d'inscription en ligne CNFPT, code session ENRES

Date limite d'inscription : 19 janvier 2016
Inscriptions dans la limite des places disponibles

La participation à la journée d'information est gratuite, déjeuner compris ; les frais de déplacement sont à la charge de l'employeur. Privilégier les transports en commun, le stationnement sur place est limité



SPIRAL RISQUES INDUSTRIELS
Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise



TRAVAUX A PROXIMITE DES CANALISATIONS

Réforme anti-endommagement des réseaux

Actualité réglementaire et premiers retours d'expérience

mardi 26 janvier 2016
à la délégation Rhône-Alpes Grenoble du CNFPT
Domaine universitaire
440 rue des Universités BP 51
38400 Saint Martin d'Hères cédex

ou

mercredi 27 janvier 2016
à la délégation Rhône-Alpes Lyon du CNFPT
18 rue Edmond Locard
69005 Lyon



avec la participation des exploitants de réseaux et des fédérations de travaux publics

Les organisateurs et les partenaires des journées d'information

- **CNFPT Rhône-Alpes** (centre national de la fonction publique territoriale)

- **DREAL Rhône-Alpes** (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)

- **SPIRAL** (secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques dans l'agglomération lyonnaise)

- **SPPPY** (secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques dans la région grenobloise)

- **ICSI** (institut pour une culture de sécurité industrielle)

- **AMARIS** (association nationale des collectivités pour la maîtrise des risques technologiques majeurs)

et

- la **fédération des travaux publics**

- les entreprises : **GRTgaz** (gestionnaire de réseau de transport de gaz naturel), **GrDF** (gaz réseau distribution France) et **GEG** (gaz électricité de Grenoble)



8h30 : accueil

Matinée : 9h00 à 12h30

9h00 : introduction de la journée

9h15 : mise en œuvre de la réforme : point d'étape, prochaines échéances réglementaires (AIPR, ...)

DREAL Rhône-Alpes

10h15 : pause

10h30 : Table ronde : analyse du film « la réforme anti-endommagements étape par étape » ; retour d'expérience sur les travaux à proximité de canalisations

En présence de représentants de maîtres d'ouvrage, de maîtres d'œuvre, d'exploitants, d'entreprises de détection de réseaux et d'entreprises de travaux publics
animation par l'ICSI

11h45 : les travaux urgents : rappel réglementaire, point sur les pratiques

DREAL Rhône-Alpes, GRTGaz

12h05 : quiz

DREAL Rhône-Alpes

12h30 : pause déjeuner sur place

Après-midi : 14h00 à 16h30

14h00 : 1ère session d'ateliers

15h00 : 2ème session d'ateliers

16h00 : débriefing collectif et conclusion

16h30 : clôture de la journée

Animation de la journée par Benoît HANNART (ICSI)

1 - Guichet unique, dématérialisation :

Animé par Julien PECQUEUR (GRTGaz)
Échanges sur les bonnes pratiques d'utilisation du guichet unique et des informations disponibles, approfondissement de la question de la dématérialisation des procédures : avantages, impacts, précautions éventuelles.

2 - Marchés et documents contractuels :

Animé par Jean GRENIER (ICSI)
Récépissé des déclarations de travaux, clauses techniques et financières, dossier de consultation des entreprises, norme AFNOR : comment les pièces des marchés et documents contractuels contribuent à l'amélioration de la sécurité des travaux à proximité des canalisations ? Partage du retour d'expérience et des bonnes pratiques.

3 - Investigations complémentaires, détection des réseaux :

Animé par Jean VERRIER (FNEDRE)
Échanges sur les pratiques et techniques mises en œuvre, retour d'expérience et difficultés éventuellement rencontrées, certification de certains intervenants à proximité des réseaux.

4 - Récolement, cartographie, géolocalisation, base de données unique :

Animé par Yves RIALLANT (AFIGÉO)
Objectifs et moyens mis en œuvre pour la constitution, la capitalisation et l'échange des données de géolocalisation des réseaux. Ce que prévoit la réforme et les évolutions à venir.

Chaque atelier sera déroulé deux fois, vous pouvez donc vous inscrire, sur le bulletin d'inscription, à deux ateliers au choix. Vous serez informé le matin de l'ordre dans lequel vous assisterez aux ateliers de l'après-midi.